

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT SIX

Le 16 juillet 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation : 9 juillet 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. ROZET Romaric, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, Mme. MONTANGON Martine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle M. ANTOINAT Guy, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. BUCHET Philippe, M. SANDRI Roger, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAGE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. DANIERE Sébastien (remplacé par Mme. MONTANGON Martine), M. VIODRIN Jérôme (remplacé par M. BUCHET Philippe), M. CHIGNIER Bernard (remplacé par M. ROZET Romaric), Mme. DEVIS Isabelle, M. DECHAVANNE Yves (remplacé par M. ANTOINAT Guy).

Pouvoirs : M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. PONCET Paul à M. FONTAINE Didier, Mme CHEVALIER Sylvie à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHEVALIER Damien (Chandon)

N°2026/N°151

OBJET : VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DECHETS MENAGERS 2025

Monsieur Henri GROSDENIS, Vice-président en charge des déchets ménagers présente aux conseillers communautaires le rapport d'activité du services déchets ménagers pour l'année 2025

Evolution du tonnage OMR depuis 2020 :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnage collecté (en tonnes)	2382,7	2401,7	2355	2076,68	2001,18	1907,9
Tonnage collecté par habitant (en kg)	102,01	102,71	100,41	88,32	85,3	81,53
Evolution par rapport à l'année précédente	-	+0,79%	-1,94%	-11,82%	-3,64%	-4,66%



Performances de tri par habitant pour 2025 :

15.37 KG
de papiers
par habitant

42.49 KG
de verre
par habitant

45.13 KG
d'emballages
par habitant

	2024	2025	Variation 2024/2025
Tonnages papiers collectés	372.89	359.56	-3.57 %
Tonnages verre collectés	981.74	994.35	+1.28 %
Tonnages emballages ménagers collectés	1 000	1 056.10	+5.61 %
Tonnages refus emballages centre de tri	308.54	315.88	+2.38 %

Déchèteries :

Fréquentation 2025 :

73 597 ENTRÉES

	<u>Pouilly</u>		<u>Belmont</u>	
	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Particuliers	66 500	61 156	8 307	8 168
Administrations	1 811	1 839	76	84
Artisans/Commerçants	2 704	2 220	123	130
Total	71 015	65 215	8 506	8 382
Progression annuelle	- 6.76%	- 8.17%	- 4.09%	- 1.46%

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve le rapport d'activité 2025 sur le service public de gestion des déchets ménagers (ci-annexé).

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Chandon
M. Damien CHEVALIER



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260716-DELIB2026-151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026
Publication : 23/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 16 juillet 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 9 juillet 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. ROZET Romaric, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, Mme. MONTANGON Martine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. ANTOINAT Guy, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. BUCHET Philippe, M. SANDRI Roger, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. DANIERE Sébastien (remplacé par Mme. MONTANGON Martine), M. VIODRIN Jérôme (remplacé par M. BUCHET Philippe), M. CHIGNIER Bernard (remplacé par M. ROZET Romaric), Mme. DEVIS Isabelle, M. DEHAVANNE Yves (remplacé par M. ANTOINAT Guy).

Pouvoirs : M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. PONCET Paul à M. FONTAINE Didier, Mme CHEVALIER Sylvie à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHEVALIER Damien (Chandon)

N°2026/N°152

OBJET : EVOLUTION DES MODALITES PRATIQUES ET TARIFAIRES DES COURS DE NATATION A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

Monsieur le Président rappelle que sur la première année de fonctionnement du centre aquatique, il était proposé des cours de natation pour le grand public (enfants et adultes, en apprentissage et perfectionnement) selon le fonctionnement suivant :

- Cours à l'unité au prix de 15 € ou achat de 5 cours au prix de 65 € pour les résidents du territoire et 70 € pour les non-résidents.
- Les séances, sur réservation, avaient lieu les mardis et vendredis à 17h, le mercredi après-midi sur 4 créneaux différents de 15h à 17h15.

Ce fonctionnement permettait difficilement de fonctionner avec des groupes de niveaux homogènes. Par ailleurs, il semble intéressant, au-delà de l'apprentissage, de pouvoir proposer au jeune public notamment, de pratiquer la natation comme tout autre sport, à savoir de façon régulière et sur une période plus continue. Ces éléments ont été soulevés par l'équipe de MNS qui a réfléchi à un nouveau fonctionnement, validé par le groupe projet du 16 juin dernier.

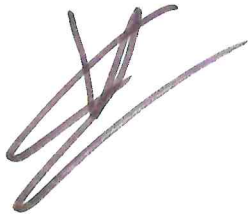
Les cours de natation se dérouleraient sur une période semestrielle, de septembre à janvier et de janvier à mai, totalisant 15 séances par semestre hors vacances scolaires. Le public serait classé par groupe de niveau (aisance, apprentissage, perfectionnement), allant de 6 personnes pour l'aisance à 10 personnes en apprentissage et perfectionnement, permettant de surcroît d'augmenter la taille des groupes compte-tenu de leur homogénéité. Le tarif proposé est de 160 € les 15 séances pour les résidents du territoire et 190 € pour les non-résidents. Le tarif à l'unité serait conservé pour les cours dispensés en juin (demande qui s'accroît à l'approche de l'été) et sur juillet et août.

Afin d'assurer la transition avec le système actuel où des personnes sont susceptibles d'avoir des crédits sur leur carte 5 cours, il est proposé soit de les positionner sur des groupes créés le temps que leur carte soit terminée, soit de proposer un remboursement à hauteur de 13 € par cours restants sur les cartes résidents et à hauteur de 14 € par cours restants sur les cartes non-résidents.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve le nouveau fonctionnement pour les cours de natation grand public avec un fonctionnement par niveau et des cours individuels recentrés principalement sur la période estivale (juin à août)
- Approuve la tarification suivante pour l'organisation des cours de natation au 1er septembre 2026 : 160 € pour 15 séances pour les résidents de Charlieu-Belmont Communauté et 190€ pour 15 séances pour les non-résidents de Charlieu-Belmont Communauté
- Approuve un remboursement à hauteur de 13 € par cours restants sur les cartes résidents et à hauteur de 14 € par cours restants sur les cartes non-résidents
- Dit que les dépenses et les recettes sont prévues au budget annexe piscine nouvelle.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Chandon
M. CHEVALIER Damien



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260716-DELIB2026-152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026
Publication : 23/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 16 juillet 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 9 juillet 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. ROZET Romaric, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, Mme. MONTANGON Martine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. ANTOINAT Guy, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. BUCHET Philippe, M. SANDRI Roger, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. DANIERE Sébastien (remplacé par Mme. MONTANGON Martine), M. VIODRIN Jérôme (remplacé par M. BUCHET Philippe), M. CHIGNIER Bernard (remplacé par M. ROZET Romaric), Mme. DEVIS Isabelle, M. DECHAVANNE Yves (remplacé par M. ANTOINAT Guy).

Pouvoirs : M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. PONCET Paul à M. FONTAINE Didier, Mme CHEVALIER Sylvie à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHEVALIER Damien (Chandon)

N°2026/N°153

OBJET : MJC CHARLIEU AVENANTS POUR LA PRISE EN COMPTE DES BONUS SEJOUR 2025

Mme Florence LEBLANC, vice-présidente à la cohésion sociale et des services aux familles rappelle qu'en 2025 la Caf a ouvert le dispositif Bonus Territoire – Séjours de Vacances extrascolaires, jusqu'alors gelé à l'ensemble des structures organisatrices de séjours qui en font la demande, sous réserve d'un portage par une collectivité signataire d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

Le dispositif repose sur un financement forfaitaire unique, fixé par la CNAF pour 2025 à 20 € par jour et par enfant ou adolescent, applicable aux séjours :

- Répondant aux critères du Code de l'Action Sociale et des Familles définissant les séjours de vacances
- Déclarés auprès du SDJES,
- Organisés ou cofinancés par une collectivité.

Ce financement est exclusif de tout autre financement Caf pour les heures réalisées durant les séjours (PSO, Bonus Territoire horaire, ATL, Complément inclusif). Ce principe rend accessible aux Accueils Jeunes la subvention Séjours de vacances, puisqu'ils ne bénéficient pas des financements à l'heure de la Caf, comme les accueils de loisirs.

La demande est portée par la collectivité, qui perçoit les versements de la Caf (acompte et solde) et reverse ensuite les montants dus aux structures associatives concernées.

En 2025 sur les sept structures enfance-jeunesse du territoire potentiellement éligibles, deux structures ont fait le choix de recourir à la subvention Séjours de vacances :

- L'Accueil de loisirs Intercommunal
- La MJC de Charlieu pour l'accueil de loisirs et l'accueil jeunes

La demande de Charlieu-Belmont Communauté à la Caf, pour ces deux structures portait sur 6 séjours pour un total de 129 places et un montant prévisionnel de 15 480 €.

Bilan 2025 : le droit réel à la subvention Séjours de vacances pour les deux structures demandeuses correspond à 5 séjours réalisés, pour 101 enfants et adolescents effectivement partis, pour un montant total de 12 640 € (5 160 € pour la MJC de Charlieu et 7 480 € pour l'Accueil de loisirs intercommunal) Pour 2025, la Caf a versé la totalité du droit 2025 à la subvention Séjours de vacances à Charlieu Belmont Communauté.

Afin de cadrer le reversement du droit 2025 à la MJC de Charlieu, deux avenants aux conventions de financement 22-25 sont proposés pour validation :

- Un avenant à la convention entre CBC et la MJC de Charlieu pour l'Accueil Jeunes, pour le versement du droit d'un montant de 3 600 €
- Un avenant à la convention entre CBC et la MJC de Charlieu pour l'Accueil de loisirs, pour le versement du droit d'un montant de 1 560 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide l'avenant n°2 à la convention 2022-2025 avec la MJC de Charlieu pour l'accueil jeunes
- Valide l'avenant n°3 à la convention 2022-2025 avec la MJC de Charlieu pour l'accueil de loisirs
- Autorise M. le Président à signer les dits avenants
- Dit que les dépenses seront prévues au budget annexe enfance jeunesse.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Chandon
M. Damien CHEVALIER



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260716-DELIB2026-153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026
Publication : 23/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 16 juillet 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 9 juillet 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. ROZET Romaric, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, Mme. MONTANGON Martine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. ANTOINAT Guy, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. BUCHET Philippe, M. SANDRI Roger, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. DANIERE Sébastien (remplacé par Mme. MONTANGON Martine), M. VIODRIN Jérôme (remplacé par M. BUCHET Philippe), M. CHIGNIER Bernard (remplacé par M. ROZET Romaric), Mme. DEVIS Isabelle, M. DECHAVANNE Yves (remplacé par M. ANTOINAT Guy).

Pouvoirs : M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. PONCET Paul à M. FONTAINE Didier, Mme CHEVALIER Sylvie à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHEVALIER Damien (Chandon)

N°2026/N°154

OBJET : CONVENTION TYPE BONUS SEJOUR 2026-2030

Mme Florence LEBLANC, Vice-présidente à la cohésion sociale et des services aux familles rappelle qu'en 2026, la Caf a renouvelé les conventions avec toutes les structures enfance jeunesse, à l'occasion du renouvellement de la CTG. Ce renouvellement a donné lieu à de nouvelles modalités de calcul des Bonus Territoire Alsh dont bénéficient toutes les structures du territoire pour l'accueil extrascolaire, l'accueil périscolaire et l'Accueil adolescent.

Jusqu'au 31 décembre 2025 le montant des bonus territoire était de 0.93 € par heure réalisée, en accueil périscolaire, extrascolaire et adolescent.

A compter du 1er janvier 2026 les bonus territoire Alsh sont fixés, comme suit :

- Bonus Alsh périscolaire : 1.33 € / heure réalisée
- Bonus Alsh extrascolaire : 0.84 € / heure réalisée
- Bonus Adolescent : 0.38 € / heure réalisée

La baisse significative des bonus extrascolaire et adolescent rend le financement via la subvention séjours de vacances plus avantageux que le modèle classique (PS et bonus ALSH). Ce dispositif est désormais plus attractif pour les structures, en particulier pour l'organisation de séjours destinés aux adolescents.

Ainsi en 2026, trois structures ont souhaité formuler une demande de subvention Séjours de vacances :

- L'accueil de loisirs intercommunal
- La MJC de Charlieu pour l'Accueil de loisirs et l'Accueil Jeunes
- La MJC de St Denis de Cabanne

La demande faite cette année par Charlieu Belmont Communauté pour les trois structures porte sur 12 séjours, pour 241 places et un montant total prévisionnel de 22 300 €. La demande réalisée en mars dernier et validée par la Caf a donné lieu à une nouvelle convention d'objectifs et de financement spécifique subvention Séjours de vacances entre la Caf de la Loire et Charlieu Belmont Communauté valable du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030. Afin de caler le fonctionnement de la collectivité à celui de la Caf dans le cadre de cette subvention spécifique Séjours de vacances, un projet de convention type, entre l'intercommunalité et toute association qui souhaiterait bénéficier de ladite subvention a été établi pour proposition aux élus. Cette convention valable du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 pourra être signée, au cours de cette période, avec toute structure qui en ferait la demande.

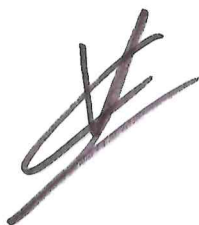
La convention a été élaborée à partir de la convention que la collectivité a signé avec la Caf, et sécurise ainsi les modalités de reversement du droit à la subvention, à savoir :

- Le versement d'un acompte subvention Séjours de vacances en juillet de l'année du droit, au moment du paiement du deuxième acompte de la subvention de fonctionnement.
- Le versement du solde subvention Séjours de vacances en année N+1, au moment du versement du solde de la subvention de fonctionnement.

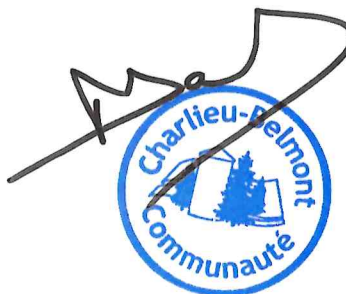
Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide la convention type subvention séjours de vacances 2026-2030 qui prévoit le reversement des montants du droit à la subvention Séjours de vacances aux structures éligibles (convention-type ci-annexée)
- Autorise M. le Président à signer les conventions spécifiques séjours de vacances avec les structures du territoire sous convention selon leurs besoins et sur la base de cette convention-type
- Dit que les recettes et les dépenses seront prévues sur le budget annexe enfance jeunesse.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Chandon
M. Damien CHEVALIER



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260716-DELIB2026-154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026
Publication : 23/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT SIX

Le 16 juillet 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation : 9 juillet 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. ROZET Romaric, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine (ne participe pas au vote), M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège (ne participe pas au vote), Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette (ne participe pas au vote), M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, Mme. MONTANGON Martine (ne participe pas au vote), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian (ne participe pas au vote), Mme DUGELET Isabelle, M. ANTOINAT Guy, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h10) (ne participe pas au vote), M. BUCHET Philippe, M. SANDRI Roger, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAGE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique (ne participe pas au vote), Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David (ne participe pas au vote).

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 32

Excusés : M. DANIERE Sébastien (remplacé par Mme. MONTANGON Martine), M. VIODRIN Jérôme (remplacé par M. BUCHET Philippe), M. CHIGNIER Bernard (remplacé par M. ROZET Romaric), Mme. DEVIS Isabelle, M. DECHAVANNE Yves (remplacé par M. ANTOINAT Guy).

Pouvoirs : M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. PONCET Paul à M. FONTAINE Didier, Mme CHEVALIER Sylvie à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHEVALIER Damien (Chandon)

N°2026/N°155

OBJET : SUBVENTIONS POUR LES MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE 2026

M. Guillaume DESCAGE, Vice-président à la culture et à l'habitat rappelle qu'un règlement intérieur pour l'attribution des subventions pour les manifestations d'intérêt communautaire est en vigueur, sur son fondement les demandes 2026 ont été instruites et l'avis du Bureau communautaire a été recueilli. Il rappelle ainsi les grandes lignes du règlement en vigueur :

L'action (manifestation, évènement...) doit avoir lieu sur le territoire de la Communauté de Communes, notant que la priorité sera donnée aux associations dont le siège social est localisé sur ce même territoire. De manière générale, toute action faisant l'objet d'une demande de subvention devra revêtir une dimension communautaire et répondre aux critères cumulatifs suivants :

- Promouvoir l'image, contribuer à l'attractivité et à la notoriété du territoire : rayonnement à l'échelle du territoire, au-delà, fréquentation attendue ;
- Témoigner d'une qualité, d'une originalité et d'une potentialité ;
- Présenter d'autres partenaires opérationnels et financiers ;
- Contribuer à l'animation des sites touristiques du territoire (bâtis ou naturels) ;
- La manifestation devra viser un public large ;
- La prise en compte de l'impact sur la protection de l'environnement : actions entreprises sur la gestion des déchets notamment mais également la mobilité, l'alimentation, les achats responsables, et la sensibilisation des acteurs et du public au développement durable ;
- La mise en réseau et la sollicitation d'acteurs locaux.

Conformément à la législation, la Communauté de Communes ne saurait attribuer de subvention destinée à être reversée à des organismes tiers.

La Communauté de Communes participe à hauteur de 40 % maximum des dépenses de l'action dans la limite d'un montant de subvention de 6 000 €, et ce dans le cadre de l'enveloppe budgétaire qu'elle vote annuellement.

Sur l'ensemble des demandes effectuées sur une année, une seule et même association ne pourra percevoir plus de 20% de l'enveloppe globale attribuée aux manifestations d'intérêt communautaires. En 2026, le budget destiné au soutien des manifestations d'intérêt communautaire est de 60 000 €.

Mmes GASON Christine, DEMONT-POYET Nadège, DE CASTRO RIBEIRO Odette, MONTANGON Martine, LEBEAU Colette et MM. BAS Christian, PALLUET Dominique, BOUSSAND David ne prennent pas part à la délibération ni au vote (32 votants).

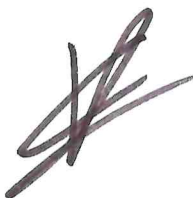
Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de valider les subventions à :
- Association Au Fil du Temps, Sous l'écran la Page, du 28 janvier au 1er février Montant des dépenses : 4 257 €. Montant sollicité : 724 € (17 %). Subvention votée : 18 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 724 €
- AFR Pouilly-sous Charlieu, spectacle « La fin du monde est pour demain », Cie Les Pas sages – 23 janvier 2026 Montant des dépenses : 2 277 €. Montant sollicité : 837 € (36.76 %). Subvention votée : 36 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 800 €
- MJC Charlieu, Les mots de printemps, 2 concerts les 24 et 25 avril Montant des dépenses : 9 400 €. Montant sollicité : 1 700 € (19 %). Subvention votée : 19 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 700 €
- Les Farfadets, 4ème édition du festival Le Vol des Cigognes, du 01 avril au 30 avril 2026 Montant des dépenses : 13 932 €. Montant sollicité : 3 000 € (21.50 %). Subvention votée : 22 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 3 000 €.
- Association Cie Silence Volubile, Ensemble, spectacle de danse et théâtre les 24, 25 et 29 avril Montant des dépenses : 2 482 €. Montant sollicité : 993 € (40 %). Subvention votée : 40 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 993 €
- Amis des Musées de Charlieu, Exposition temporaire 2026 « Armand Charnay & Firmin Girard ; Horizons », du 1 avril au 18 novembre 2026 Montant des dépenses : 10 000 €. Montant sollicité : 4 000 € (40 %). Subvention votée : 40 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 4 000 €
- AFR de Boyer, les Singulières, 1ère partie du concert du 13 mai à Ressins Montant des dépenses : 8 109 €. Montant sollicité : 2 000 € (24.60 %). Subvention votée : 25 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 000 €
- ASCR de Ressins, 2ème partie du concert du 13 mai à Ressins Montant des dépenses : 47 075 €. Montant sollicité : 6 000 € (12.70%). Subvention votée : 13 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 6 000 €

- Ecole de musique Pays de Charlieu-Belmont, Fête des 40 ans, 30 et 31 mai Montant des dépenses : 6 186 €. Montant sollicité : 1 500 € (24 %). Subvention votée : 25 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 500 €
- MJC St Denis de Cabanne, Fête de la musique 5 juin Montant des dépenses : 5 150 €. Montant sollicité : 800 € (15.50 %). Subvention votée : 16 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 800 €
- Association Chatelet art nature culture, Printemps du châtelet, du 5 au 7 juin 2026 Montant des dépenses : 3 384 €. Montant sollicité : 1 054 € (31 %). Subvention votée : 32 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 054 €
- Festibaye, concert du 13 juin Montant des dépenses : 16 700 €. Montant sollicité : 1 200 € (7.10 %). Subvention votée : 6 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 000 €
- Avenir musical de Pouilly, Festi Fanf'Art – 27 juin 2026 Montant des dépenses : 17 892 €. Montant sollicité : 4 600 € (25.70 %). Subvention votée : 26 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 4 600 €.
- ASCACH amis de la section cinéma du lycée Jérémie de la Rue, Fête ton cinéma, 3 au 5 juillet Montant des dépenses : 5 310 €. Montant sollicité : 1500 € (28.20 %). Subvention votée : 19 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 000 €
- Société des Amis des Arts, festival de jazz, 11 au 13 juillet Montant des dépenses : 9 300 €. Montant sollicité : 3 500 € (37.60 %). Subvention votée : 26 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 400 €.
- Amis de l'abbaye de La Bénisson-Dieu, les Médiévales 18 et 19 juillet Montant des dépenses : 13 300 €. Montant sollicité : 2 530 € (19 %). Subvention votée : 16 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 000 €
- Société des Amis des Arts, concert La Soubirane, 6 août Montant des dépenses : 2 500 €. Montant sollicité : 700 € (28 %). Subvention votée : 28 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 700 €
- Les Farfadets, 17ème édition du festival Paroles Paysannes au Grand Couvert de St Hilaire du 11 au 23 août 2026 (tous les soirs du mardi au dimanche) Montant des dépenses : 32 705 €. Montant sollicité : 3 000 € (9 %). Subvention votée : 8 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 500 €
- Les Chantres du Thoronet, 15 août église abbatiale La Bénisson-Dieu Montant des dépenses : 7 020 €. Montant sollicité : 3 000 € (42 %). Subvention votée : 12 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 800 €
- CAP Charlieu, marché des potiers, 22 et 23 août Montant des dépenses : 10 170 €. Montant sollicité : 4 000 € (39 %). Subvention votée : 30 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 3 000 €
- Association Au fil du Temps, rencontres cinématographiques du 25 au 28 août Montant des dépenses : 6 277 €. Montant sollicité : 1 100 € (17.50 %). Subvention votée : 18 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 100 €

- Comité de coordination des fêtes de la soierie, fêtes de la soierie du 11 au 14 septembre Montant des dépenses : 25 010 €. Montant sollicité : 5 000 € (20 %). Subvention votée : 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 5 000 €
- CAP Charlieu, foire de l'andouille 14 novembre Montant des dépenses : 17 771 €. Montant sollicité : 6 000 € (33.70 %). Subvention votée : 12 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 000 €
- MJC de Charlieu, les Férires du 13 au 21 novembre Montant des dépenses : 41 838 €. Montant sollicité : 6 000 € (14.34 %). Subvention votée : 15 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 6 000 €
- Comité des Fêtes de Belmont, Itinérance Férires, spectacle du 12 novembre Montant des dépenses : 3 535 €. Montant sollicité : 1 414 € (40 %). Subvention votée : 23 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 800 €
- Les Baratineurs à Sevelinges, Itinérance Férires, spectacle du 18 novembre Montant des dépenses : 3 850 €. Montant sollicité : 800 € (20.7 %). Subvention votée : 21 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 800 €
- AFR de Pouilly, Itinérance Férires, spectacle du 19 novembre Montant des dépenses : 5 153 €. Montant sollicité : 2 061 € (40 %). Subvention votée : 16 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 800 €
- Les Agroledas' Boulevard, Itinérance Férires, spectacle du 22 novembre Montant des dépenses : 2 162 €. Montant sollicité : 844 € (39 %). Subvention votée : 38 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 800 €
- Amis Marché de Noël de Charlieu, 4/5/6 et 11/12/13 décembre 2026 Montant des dépenses : 41 500 €. Montant sollicité : 6 000 € (14.46 %). Subvention votée : 5 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 000 €
- Dit que les dépenses sont prévues au budget principal en section de fonctionnement

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Chandon
M. Damien CHEVALIER



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260716-DELIB2026-155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026
Publication : 23/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 16 juillet 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 9 juillet 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. ROZET Romaric, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, Mme. MONTANGON Martine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. ANTOINAT Guy, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. BUCHET Philippe, M. SANDRI Roger, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. DANIERE Sébastien (remplacé par Mme. MONTANGON Martine), M. VIODRIN Jérôme (remplacé par M. BUCHET Philippe), M. CHIGNIER Bernard (remplacé par M. ROZET Romaric), Mme. DEVIS Isabelle, M. DECHAVANNE Yves (remplacé par M. ANTOINAT Guy).

Pouvoirs : M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. PONCET Paul à M. FONTAINE Didier, Mme CHEVALIER Sylvie à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHEVALIER Damien (Chandon)

N°2026/N°156

OBJET : VALIDATION DE SUBVENTIONS POUR LA PROGRAMMATION LA CULTURE DANS NOS VILLAGES 2026

M. Guillaume DESCAVE, Vice-président à la culture et à l'habitat rappelle qu'afin de diffuser une offre artistique au plus près des habitants du territoire et d'irriguer la culture sur l'entièreté du territoire, Charlieu-Belmont Communauté souhaite mettre en place une programmation culturelle intercommunale en accompagnant un événement annuel.

Ces manifestations auront lieu pendant la saison hivernale dans chacune des communes du territoire en coopération avec les élus culture ayant pour volonté de mettre en lumière les disciplines artistiques existantes sur le territoire.

Dans ce cadre, les référents peuvent proposer une manifestation issue prioritairement du :

Catalogue des acteurs culturels de Charlieu-Belmont Communauté avec une prise en charge du coût artistique s'élevant à 80% maximum dans la limite d'un montant de subvention de 1 000 €

Catalogue des de la saison culturelle départementale « De villes en villages », considérant l'aide apportée par le Département, la communauté de communes financera 20% maximum du coût du spectacle dans la limite d'un montant de subvention de 500 €.

Pour une manifestation extérieure à ces deux catalogues :

La communauté de communes financera 50% maximum du coût du spectacle dans la limite d'un montant de subvention 800€.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide les subventions suivantes :

Sur la période de la programmation intercommunale « La culture dans nos villages », du 1er mars au 31 mai 2026,

Au Comité des Fêtes de Nandax, pour le concert du 13 mai 2026 en partenariat avec l'ASC de Ressins et l'AFR de Boyer. Montant des dépenses artistiques : 1 690 €. Montant sollicité : 750 € (44.3%). Subvention votée : 45 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 750 €.

Sur la période de la programmation intercommunale « La culture dans nos villages », du 1er octobre 2026 au 28 février 2027,

À l'Association communale des loisirs d'Ecoche pour le concert Silice, ballades anglophones et françaises le 27 novembre 2026. Montant des dépenses globales : 874 €, Montant des dépenses artistiques : 600 €. Montant sollicité : 400 €. Subvention votée : 50 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 300 €.

- Dit que les dépenses sont prévues au budget principal en section de fonctionnement

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Chandon
M. Damien CHEVALIER

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260716-DELIB2026-156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026
Publication : 23/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 16 juillet 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 9 juillet 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. ROZET Romaric, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, Mme. MONTANGON Martine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. ANTOINAT Guy, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. BUCHET Philippe, M. SANDRI Roger, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. DANIERE Sébastien (remplacé par Mme. MONTANGON Martine), M. VIODRIN Jérôme (remplacé par M. BUCHET Philippe), M. CHIGNIER Bernard (remplacé par M. ROZET Romaric), Mme. DEVIS Isabelle, M. DEHAVANNE Yves (remplacé par M. ANTOINAT Guy).

Pouvoirs : M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. PONCET Paul à M. FONTAINE Didier, Mme CHEVALIER Sylvie à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHEVALIER Damien (Chandon)

N°2026/N°157

OBJET : FIXATION DES PRIX DE VENTE ATELIER PARTAGE N°2 BELMONT DE LA LOIRE

M. Didier FONTAINE, Vice-président à l'économie et aux filières rappelle que la collectivité est propriétaire de l'atelier 2 à Belmont de la Loire. En effet en 2012, la Communauté de Communes du Canton de Belmont de la Loire avait engagé une réflexion sur la création d'ateliers partagés. Trois ateliers partagés ont été construits sur la zone d'activités des 4 Vents à Belmont-de-la-Loire. Ils ont été achevés à la fin du premier semestre 2014. Le montant total des travaux s'est élevé à 1 329 534,66 € HT.

Depuis, l'atelier partagé 1 et l'atelier partagé 3 ont été vendus aux entreprises occupants les lieux. Concernant l'atelier partagé 2, il se compose de la manière suivante : 593 m² de locaux d'activités, de 125 m² de zone de stockage et de 53 m² de bureaux. Aussi, une surface de 998 m² environ compose l'espace extérieur de cet atelier partagé 2. Le coût de construction de l'atelier partagé 2 est de 511 172,17 € HT (hors subventions)

L'atelier a été occupé par la menuiserie Bernard MORERA de juillet 2014 à juillet 2019 puis de juillet 2019 à juin 2020, et après par la Menuiserie Cédric MORERA de juin 2020 à septembre 2022. L'entreprise Menuiserie Cédric MORERA a quitté les lieux suite à la liquidation de l'entreprise. Sans occupant depuis cet atelier pourrait être mis à la vente comme l'ont été les 2 autres modules. Aussi, un avis des domaines a été demandé. Le 5 mai 2026, l'avis a été rendu, « compte-tenu de la consistance du bien et de l'étude de marché supra, la valeur médiane de 360,38 € / m² est retenue. [...] Le bien est arbitré à 295 871,98 € arrondis à 296 000 €. [...] Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 5% portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 281 000 € (arrondie) »

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Fixe le prix de vente de l'atelier partagé n°2 à un prix conforme à l'avis des domaines soit 281 000 € € HT.
- Dit que si des porteurs de projets sont intéressés pour acheter l'atelier n°2 à Belmont de la Loire, une nouvelle délibération devra être prise au moment de la vente ;

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Chandon
M. Damien CHEVALIER

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260716-DELIB2026-157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026
Publication : 23/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 16 juillet 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 9 juillet 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. ROZET Romaric, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, Mme. MONTANGON Martine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. ANTOINAT Guy, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. BUCHET Philippe, M. SANDRI Roger, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. DANIERE Sébastien (remplacé par Mme. MONTANGON Martine), M. VIODRIN Jérôme (remplacé par M. BUCHET Philippe), M. CHIGNIER Bernard (remplacé par M. ROZET Romaric), Mme. DEVIS Isabelle, M. DECHAVANNE Yves (remplacé par M. ANTOINAT Guy).

Pouvoirs : M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. PONCET Paul à M. FONTAINE Didier, Mme CHEVALIER Sylvie à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHEVALIER Damien (Chandon)

N°2026/N°158

OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN : LANCEMENT D'UN APPEL A PROJET (AAP) COMMERCE A CHARLIEU

M. Didier FONTAINE, Vice-président à l'économie et aux filières rappelle que rédigés sous la forme de formulaires de candidature, les appels à projets doivent permettre d'encourager l'arrivée d'une activité manquante ou la reprise d'un commerce essentiel (dernier du village ou seule activité de ce type sur la commune) en faisant bénéficier aux porteurs de projets d'une visibilité importante (en amont et au moment de leur installation) et d'une aide immobilière (500€ lors de l'installation et 500€ lors du premier anniversaire de l'activité). Le lauréat bénéficie également de l'accompagnement apporté habituellement par le service économie (fléchage vers les aides à l'installation, transmission des coordonnées des structures d'accompagnement, ...). Les différents candidats sont auditionnés par un jury composé d'élus intercommunaux, communaux, d'un représentant du réseau Initiative Loire et d'un représentant d'une des chambres consulaires.

La diffusion de l'offre se base sur la mobilisation de nombreux relais de communication : presse locale (Le Pays, Le Progrès, l'Essor, ...), Brionnais TV, plateformes de diffusion d'offres de reprise (SOS Campagne, Place des Commerces, ...), CCI, CMA, Envie d'R, Pôle Emploi, Transentreprise, réseaux sociaux et sites internet de l'intercommunalité, de la commune et de certains partenaires, Lebon Coin, professionnels déjà installés dans les territoires voisins, ...

M. Didier FONTAINE informe les conseillers qu'un AAP commerce est proposé pour septembre 2026 à Charlieu pour la transmission de la Maroquinerie Quey. Ce commerce est la seule maroquinerie de la commune et du territoire. Le commerce est familial et existant depuis 88 ans. La diffusion de l'offre s'étalerait du 7 septembre au 25 octobre.

La commune de Charlieu s'est engagée à proposer un prix de communication (une page dans le magazine municipal et des posts sur Facebook au moment de l'ouverture).

L'association de commerçants « Charlieu Ma Boutique » s'engage à offrir deux années d'adhésion pour le repreneur.

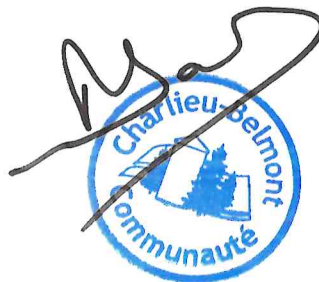
Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le lancement d'un AAP commerce pour la reprise de la maroquinerie à Charlieu
- Propose l'attribution d'une aide immobilière de 1000€ (versée en deux fois)
- Délègue à M. le Président le soin d'attribuer l'aide individuelle au futur lauréat sur proposition du jury
- Dit que les dépenses sont prévues au budget principal de fonctionnement

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Chandon
M. Damien CHEVALIER



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260716-DELIB2026-158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026
Publication : 23/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 16 juillet 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 9 juillet 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. ROZET Romaric, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GARDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, Mme. MONTANGON Martine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. ANTOINAT Guy, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. BUCHET Philippe, M. SANDRI Roger, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAGE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. DANIERE Sébastien (remplacé par Mme. MONTANGON Martine), M. VIODRIN Jérôme (remplacé par M. BUCHET Philippe), M. CHIGNIER Bernard (remplacé par M. ROZET Romaric), Mme. DEVIS Isabelle, M. DECHAVANNE Yves (remplacé par M. ANTOINAT Guy).

Pouvoirs : M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. PONCET Paul à M. FONTAINE Didier, Mme CHEVALIER Sylvie à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHEVALIER Damien (Chandon)

N°2026/N°159

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES SAEM ABATTOIRS DE CHARLIEU 2025

M. Didier FONTAINE, Vice-président à l'économie et aux filières rappelle que Charlieu Belmont Communauté est actionnaire majoritaire de la S.A.E.M « Abattoirs du Pays de CHARLIEU ». Le rapport d'activités de la SAEM Abattoirs de Charlieu sera joint en annexe.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice 2025 est de 2 406 484 €, il est en augmentation par rapport à 2024 (2 028 050 €). Les charges de personnel représentent la majeure partie des dépenses d'exploitation, auxquelles il est judicieux d'ajouter l'intérim pour 241 000 euros environ, soit un total de 962 000 euros environ. Cela représente 42% des charges d'exploitation.

Le résultat d'exploitation 2025 est négatif, il s'établit à – 195 171 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve la présentation du rapport de la SAEM abattoirs de Charlieu pour l'exercice 2025

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Chandon
M. Damien CHEVALIER

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260716-DELIB2026-159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026

Publication : 23/07/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 16 juillet 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 9 juillet 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. ROZET Romaric, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, Mme. MONTANGON Martine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. ANTOINAT Guy, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. BUCHET Philippe, M. SANDRI Roger, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. DANIERE Sébastien (remplacé par Mme. MONTANGON Martine), M. VIODRIN Jérôme (remplacé par M. BUCHET Philippe), M. CHIGNIER Bernard (remplacé par M. ROZET Romaric), Mme. DEVIS Isabelle, M. DECHAVANNE Yves (remplacé par M. ANTOINAT Guy).

Pouvoirs : M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. PONCET Paul à M. FONTAINE Didier, Mme CHEVALIER Sylvie à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHEVALIER Damien (Chandon)

N°2026/N°160

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE NOVIM 2025

M. Didier FONTAINE, Vice-président à l'économie et aux filières rappelle aux conseillers communautaires que la société anonyme d'économie mixte NOVIM a été créée le 15 décembre 1958. Au 31/12/2025, le capital social est composé d'un actionnariat public à hauteur de 59,67% (Département de la Loire pour 44,47% et autres actionnaires publics pour 15,2%) et d'un actionnariat privé à hauteur de 40,33%. La collectivité est actionnaire de la société NOVIM (= 110 000.96 € sur 3 334 169.12 € d'actionnariat public) mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur.

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ».

A la clôture de l'exercice, les principales opérations confiées à la SEM sont les suivantes :

- Concessions d'aménagement
- Mandats
- Opérations Patrimoniales & Immobilières
- Conduites d'opérations
- Etudes

Compte de résultat : « Après avoir enregistré un bénéfice de 25 582 € lors de l'exercice précédent, NOVIM dégage un bénéfice net de 18 711 € en 2025 (- 106 136 € sur le Fonctionnement, + 0 € sur les opérations propres, + 124 847 € sur les Opérations Patrimoniales). »

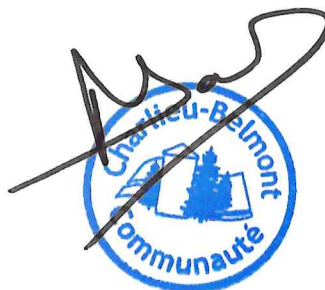
Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve la présentation du rapport de Novim pour l'exercice 2025

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Chandon
M. Damien CHEVALIER



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260716-DELIB2026-160-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026
Publication : 23/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 16 juillet 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 9 juillet 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. ROZET Romaric, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, Mme. MONTANGON Martine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. ANTOINAT Guy, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. BUCHET Philippe, M. SANDRI Roger, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. DANIERE Sébastien (remplacé par Mme. MONTANGON Martine), M. VIODRIN Jérôme (remplacé par M. BUCHET Philippe), M. CHIGNIER Bernard (remplacé par M. ROZET Romaric), Mme. DEVIS Isabelle, M. DECHAVANNE Yves (remplacé par M. ANTOINAT Guy).

Pouvoirs : M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. PONCET Paul à M. FONTAINE Didier, Mme CHEVALIER Sylvie à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHEVALIER Damien (Chandon)

N°2026/N°161

OBJET : TRANSFERTS DE RESULTATS 2025 EAU POTABLE

M. Yves CROZET, conseiller délégué aux finances présente les résultats issus de l'exécution budgétaire des services gestionnaires d'eau potable en 2025 (hors SIADEP directement transmis à Charlieu Belmont Communauté) :

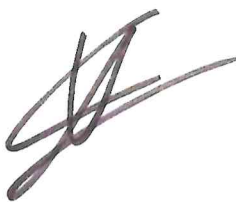
Commune	Résultat		Total résultat eau
	Investissement	Fonctionnement	
Arcinges	9 722,29 €	- 3 544,66 €	6 177,63 €
Mars	- 6 185,58 €	98 420,50 €	92 234,92 €
Le Cergne	75 559,68 €	50 764,52 €	126 325,20 €
Belleroche	8 385,40 €	47 835,55 €	56 220,95 €
Belmont	34 799,18 €	346 481,10 €	381 280,28 €
Charlieu	- 4 493,36 €	148 909,78 €	144 416,42 €
Cuinzier	93 075,88 €	78 411,09 €	171 486,97 €
Ecoche	76 938,24 €	8 258,20 €	85 196,44 €
Saint Germain la Montagne	53 667,80 €	- 5 982,52 €	47 685,28 €
TOTAL	341 469,53 €	769 554,56 €	1 111 024,09 €

Il informe les conseillers communautaires de l'aménagement particulier, vu avec les services de gestion comptable de Roanne et en accord avec la commune, pour la commune de Le Cergne compte tenu de sa situation de trésorerie toute particulière : étalement du transfert des résultats d'investissement sur 3 ans à compter de 2027 et transfert total du résultat de fonctionnement en 2026 (les écritures spécifiques sont détaillées en séance).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valider le transfert des résultats ci-dessus conformément aux recommandations de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et sur la base du tableau tel que ci-dessus
- Prévoit un aménagement particulier pour les résultats d'investissement du service d'eau potable de la commune de Le Cergne avec un étalement sur 3 exercices, 2027, 2028, 2029 (à hauteur de 25 186.56 € par an.
- Sollicite les communes concernées pour une validation du transfert des résultats de leur budget eau potable dans les mêmes termes
- Dit que les dépenses et les recettes seront prévues au budget annexe eau potable

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Chandon
M. Damien CHEVALIER



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260716-DELIB2026-161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026
Publication : 23/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 16 juillet 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 9 juillet 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. ROZET Romaric, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, Mme. MONTANGON Martine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. ANTOINAT Guy, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. BUCHET Philippe, M. SANDRI Roger, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. DANIERE Sébastien (remplacé par Mme. MONTANGON Martine), M. VIODRIN Jérôme (remplacé par M. BUCHET Philippe), M. CHIGNIER Bernard (remplacé par M. ROZET Romaric), Mme. DEVIS Isabelle, M. DECHAVANNE Yves (remplacé par M. ANTOINAT Guy).

Pouvoirs : M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. PONCET Paul à M. FONTAINE Didier, Mme CHEVALIER Sylvie à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHEVALIER Damien (Chandon)

N°2026/N°162

OBJET : EAU POTABLE : ACQUISITION DE PARCELLE SUR LE PERIMETRE DE CAPTAGE DE BELMONT DE LA LOIRE

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier conseil, celui-ci a validé la démarche d'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation des installations de captage et d'établissement des périmètres de protection autour des captages suivants :

Goutte-Sourde

Fontany 2

L'autorisation de dériver les eaux,

L'autorisation d'utiliser l'eau prélevée par ces ouvrages en vue de la consommation humaine

Des terrains sont à acquérir afin de réaliser les périmètres de protection immédiate. S'agissant de la parcelle E37 celle-ci est en indivision (M. LAPIERRE Franck Henri, Mme DUBUIS Annick Marie, Mme LAPIERRE Claude Germaine). Elle couvre une superficie de 2 820 m². Dans la continuité des échanges avec la commune un accord avec les propriétaires a été trouvé à 5 000 € HT pour l'ensemble de la parcelle. L'accord du conseil est sollicité.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à faire l'acquisition de la parcelle E37 sur Belmont de la Loire pour un montant de 5 000 € HT
- Dit que les démarches pourront être engagées devant un notaire aux frais de la collectivité
- Dit que la dépense est prévue au budget annexe eau potable ;

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Chandon
M. Damien CHEVALIER

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260716-DELIB2026-162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026
Publication : 23/07/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 16 juillet 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation : 9 juillet 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. ROZET Romaric, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, Mme. MONTANGON Martine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. ANTOINAT Guy, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. BUCHET Philippe, M. SANDRI Roger, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. DANIERE Sébastien (remplacé par Mme. MONTANGON Martine), M. VIODRIN Jérôme (remplacé par M. BUCHET Philippe), M. CHIGNIER Bernard (remplacé par M. ROZET Romaric), Mme. DEVIS Isabelle, M. DECHAVANNE Yves (remplacé par M. ANTOINAT Guy).

Pouvoirs : M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. PONCET Paul à M. FONTAINE Didier, Mme CHEVALIER Sylvie à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHEVALIER Damien (Chandon)

N°2026/N°163

OBJET : REVISION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Monsieur le Président rappelle que :

Vu l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.229-26 et R.229-51 à R.229-56 relatifs au Plan Climat-Air-Énergie Territorial ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région AURA ;

Vu les statuts de Charlieu-Belmont Communauté et sa compétence en matière d'environnement,

Vu le Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la Communauté de

Charlieu Belmont Communauté, adopté par délibération n°2021/003 approuvant le 1er PCAET validé en conseil communautaire du 27/02/2020 pour une durée de six ans (2020-2026)

Après l'évaluation à mi-parcours en 2023, le bilan du PCAET en 2026, il s'agit à présent d'entrer dans la phase de révision du Plan Climat Air Energie Territorial pour 2027-2033.

1/ Raisons d'être et motivations du Plan Climat Air Energie Territorial :

Pierre angulaire de la sobriété énergétique, de la lutte contre le changement climatique et de l'amélioration de la qualité de l'air dans les territoires, le PCAET est une démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle dont l'objectif est de réduire les émissions des GES, d'adapter le territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité, réduire les sources de polluants atmosphériques, améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables.

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TCEV) a transformé par son article 188 les anciens "plans climat énergie territoriaux" (PCET) en "plans climat air, énergie territoriaux" (PCAET), en leur ajoutant une dimension "qualité de l'air" et en élargissant leur champ d'action à toutes les activités qui se déroulent sur le territoire, et plus seulement aux compétences et patrimoine de la collectivité.

Le PCAET est défini à l'article L. 229-26 du code de l'environnement : tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants existants au 1er janvier 2017 (ou dans un délai de deux ans à compter de leur création ou de la date à laquelle ils dépassent le seuil de 20 000 habitants) doivent élaborer un PCAET.

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est l'outil réglementaire de planification de la transition énergétique de Charlieu Belmont Communauté adopté en 2020 pour une durée de 5 ans. Charlieu Belmont Communauté est ainsi devenue coordonnatrice de la transition énergétique sur son territoire et constitue un maillon fondamental pour concrétiser les ambitions définies par ladite loi en faveur de la croissance verte et de la Stratégie Nationale Bas Carbone, avec des objectifs et des actions sur le climat, l'air et l'énergie. Ce document-cadre est rythmé par une évaluation à mi-parcours, au bout de trois ans, et une révision au bout de six années.

Charlieu-Belmont Communauté ayant adopté son premier plan climat le 27 février 2020 et arrivant au terme du cycle des six ans, une nouvelle version du PCAET doit donc être adoptée, permettant de mettre à jour les objectifs du territoire ainsi que de se mettre en conformité avec les évolutions réglementaires.

2/ Plan ou programme dont il découle :

Le PCAET de Charlieu-Belmont Communauté s'inscrit dans l'ensemble des accords, réglementations et schémas en vigueur tant sur le plan international que local.

Le PCAET découle ainsi :

- Du protocole de Kyoto, ratifié par la France en mai 2002 et entré en vigueur en 2005,
- De l'accord de Paris finalisé lors de la COP21 et ratifié par la France le 4 novembre 2016,
- Du « Paquet Energie Climat » adopté en 2008, rassemblant des directives, règlements et décisions européennes,
- De la loi n°2015-992 du 17 août 2015 précitée relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et son décret d'application n°2016-849 du 28 juin 2016, fixant de nouveaux objectifs à l'horizon 2030 et 2050, dans le respect des accords de Paris :
 - o Réduire par rapport à 1990, de 40% les émissions de GES en 2030, les diviser par 4 en 2050 ;
 - o Réduire de 50% la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012 avec un objectif intermédiaire de 20% en 2030 ;
 - o Réduire de 30% la consommation des combustibles fossiles à l'horizon 2030 ;
 - o Porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 (23% en 2020) et à 40% de la production d'électricité ;
 - o Diversifier le mix énergétique avec réduction de la part du nucléaire à 50% à l'horizon 2050 au profit des énergies renouvelables
 - o Adopter obligatoirement un PCAET pour les EPCI à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants,

- Du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes adopté par le Conseil Régional les 19 et 20 décembre 2019 et approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020,
- De la stratégie régionale énergie climat adoptée le 3 juillet 2018 ayant pour objectif de tendre vers des besoins en énergie réduits de 40%, couvertes à 100% par les énergies renouvelables et décarbonées dont la moitié produite localement,
- De la loi Énergie Climat du 8 novembre 2019, qui fixe l'objectif national de la neutralité carbone à l'échéance 2050,
- De la Stratégie Nationale Bas Carbone 2 adoptée par décret le 21 avril 2020 n°2020-457,
- De la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie du 12 février 2026, décret n°2026-76,
- Du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3), arrêté du 23 janvier 2026, publié le 10 mars 2026, dont découle la Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique (TRACC).

Ils sont le cadre de référence pour le PCAET qui doit être compatible avec ces documents (article L229-23 du code de l'environnement et L2224-34 du Code général des collectivités territoriales), qui intègrent eux-mêmes les obligations et objectifs fixés par les textes précités.

3/ Périmètre d'application du Plan Climat Air Énergie Territorial révisé :

Le PCAET révisé s'appliquera sur le territoire de l'ensemble des communes constituant Charlieu-Belmont Communauté.

4/ Les étapes de la révision et le rétroplanning prévisionnel :

La démarche de révision du PCAET est encadrée par l'article R.229-55 du Code de l'environnement, qui prévoit une mise à jour tous les six ans dans les mêmes conditions et modalités que l'élaboration qui sont définies par les articles R.229-51 à R.229-54.

Par conséquent, 4 grandes étapes clés doivent figurer dans le document final arrêté, soit :

- 1- Un diagnostic territorial ;
- 2- Une stratégie territoriale ;
- 3- Une actualisation du plan d'actions ;
- 4- Une méthode de suivi du plan d'actions.

Le diagnostic territorial (1) met en évidence l'état environnemental du territoire sur les thématiques du climat, de l'air et de l'énergie. L'EPCI s'appuie sur celui-ci afin d'élaborer sa stratégie territoriale (2), définissant son ambition et les objectifs à atteindre.

Pour ce faire, la partie opérationnelle du PCAET prend la forme d'un plan d'actions (3), dont la mise en œuvre est structurée par une méthode de suivi et d'évaluation (4).

Ci-après le rétroplanning prévisionnel pour l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial révisé 2027-2033 de Charlieu Belmont Communauté :

ETAPES ELABORATION PCAET 2027-2032	Contenu exact attendu	date
Délibération d'intention	Déclaration d'intention Motivations, périmètre et grandes étapes A transmettre à la DDT	juil-26
Actualisation du diagnostic	Portrait territorial général + conso énergie et GES + EnR + diag de vulnérabilité	oct-26
Concertation et mobilisation des acteurs	à définir - pas de consignes particulières	
Définition de la stratégie et des objectifs	Objectifs stratégiques en termes de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030 et 2050, stockage carbone, consommation d'énergie, EnR, plan d'adaptation au CC	Hiver 2026
Programme d'actions	Fiches-action. Chaque FA sur 1 à 2 pages, 1 budget, 1 pilote, 1 planning, des indicateurs	Printemps 2027
Evaluation Environnementale Stratégique	Présentation de l'articulation du PCAET avec les autres docs de planification Etat initial de l'environnement (caractéristiques environnementales du territoire et principaux enjeux) Effets notables du PCAET sur la santé humaine (lien CLS), la population, la faune, la flore, le patrimoine, l'air, les paysages... Présentation des mesures prises pour Eviter, réduire, Compenser	Printemps 2027
Résumé non technique	Doc de communication simple qui résume les enjeux et actions	Printemps 2027
Dépôt sur la plateforme dédiée	Dossier PCAET complet : diagnostic, stratégie, programme d'actions, EES, résumé non technique, éléments relatifs à la procédure de concertation, modalités de suivi et d'évaluation de la démarche	juin-27
Délai d'instruction	3 mois à partir de l'AR du dossier complet (avis de la Mission régionale de l'Autorité Environnementale, l'Etat et la Région)	

5/ Objectifs attendus :

A travers les objectifs et actions qu'il définit, le PCAET devra contribuer sur le territoire à :

- Maitriser les consommations énergétiques, en particulier les énergies fossiles,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- Préserver la qualité de l'air,
- Développer le stockage du carbone,
- Développer la production d'énergie renouvelable et de récupération,
- S'adapter au changement climatique.

6/ Evaluation Environnementale :

La révision du Plan Climat-Air-Énergie Territorial donnera lieu à la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (ESS), conformément aux dispositions des articles L.122-4 et suivants ainsi que R.122-17 et suivants du Code de l'environnement.

Cette évaluation environnementale a pour objet d'identifier, d'analyser et d'évaluer les incidences notables du projet de PCAET sur l'environnement, ainsi que de définir les mesures permettant d'éviter, de réduire ou, le cas échéant, de compenser les effets négatifs du plan.

Le projet de PCAET révisé et son rapport environnemental seront soumis pour avis à l'Autorité environnementale compétente, puis mis à la disposition du public dans les conditions prévues par le Code de l'environnement avant leur approbation définitive.

L'EES vise à faire intégrer les préoccupations environnementales et de santé le plus en amont possible dans l'élaboration du projet, du plan ou du programme, ainsi qu'à chaque étape importante du processus de décision publique (principe d'intégration) et d'en rendre compte vis-à-vis du public, notamment lors de l'enquête publique ou de la mise à disposition du public (principe de participation).

La démarche d'évaluation environnementale devra également traduire les principes de précaution et de prévention des décisions autorisant les projets et approuvant les plans et programmes et autres documents d'urbanisme qui doivent être justifiées, notamment quant au risque d'effets négatifs notables sur l'environnement et la santé, ces derniers devant être évités, réduits ou compensés.

Cette évaluation sera conduite de manière concomitante à l'élaboration du projet de PCAET.
Elle comprendra notamment :

- L'élaboration d'un rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement (étude d'impact pour les projets, rapport sur les incidences environnementales pour les plans et programmes) par le maître d'ouvrage du projet ou la personne publique responsable du plan ou programme.
- La réalisation des consultations prévues, notamment la consultation de l'autorité environnementale, qui rend un avis sur le projet, plan, programme et sur le rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement, et la consultation du public.
- L'examen par l'autorité autorisant le projet ou approuvant le plan ou programme des informations contenues dans le rapport d'évaluation et requises dans le cadre des consultations. L'environnement doit y être appréhendé dans sa globalité : santé humaine, biodiversité, terres, sol, eau, air et climat, biens matériels, patrimoine culturel et paysage, ainsi que les interactions entre ces éléments.
- L'analyse des incidences probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement et la santé humaine ;
- La présentation des solutions de substitution raisonnables examinées ;
- Les mesures destinées à éviter, réduire ou compenser les incidences négatives éventuelles ainsi que les modalités de suivi des effets du plan sur l'environnement

L'évaluation environnementale doit être proportionnée à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée, à l'importance et à la nature des travaux, ouvrages ou interventions et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement et la santé humaine, notamment au regard des effets cumulés avec d'autres projets ou document de planification. Les enjeux environnementaux doivent donc être préalablement hiérarchisés, et une attention particulière doit être apportée aux enjeux identifiés comme majeurs pour le projet et le territoire.

6/ Modalités de concertation et co-construction :

Un PCAET nécessite une appropriation des enjeux par l'ensemble des parties prenantes et sa mise en œuvre doit se réaliser de manière partenariale, pour garantir son succès. Le travail en commun et la mobilisation doivent avoir lieu au cours des étapes clés d'élaboration à savoir l'état des lieux, la définition des orientations stratégiques et l'élaboration du programme d'actions.

Pour cela des temps d'échanges et de travail seront proposés au public, aux élus, et aux acteurs du territoire pour transmettre les résultats du diagnostic et recueillir des idées et des actions pour favoriser la transition écologique et énergétique du territoire.

Les modalités de concertation sont amenées à être précisées ultérieurement.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Acte la démarche de révision du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de Charlieu Belmont Communauté
- Valide les objectifs attendus de cette révision, notamment :
 - Actualiser le diagnostic climat-air-énergie du territoire ;
 - Prendre en compte les nouvelles obligations réglementaires et les orientations régionales ;
 - Réviser la stratégie territoriale à l'horizon 2030, 2040 et 2050 ;
 - Renforcer les actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
 - Améliorer la qualité de l'air ;
 - Accélérer la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables ;

Intégrer les enjeux de résilience, de biodiversité, de sobriété foncière et de préservation des ressources.

- Valide les modalités de concertation tout au long de la procédure avec les communes membres, les services de l'État, la Région, l'ADEME, les chambres consulaires, les partenaires institutionnels, les associations, les acteurs économiques, les habitants.
Cette concertation pourra prendre la forme de réunions publiques, ateliers participatifs, consultations numériques, contributions écrites et réunions techniques.
- Valide que le projet de PCAET révisé sera élaboré conformément aux dispositions du Code de l'environnement. Il sera notamment soumis pour avis aux personnes publiques associées, soumis à l'Autorité environnementale dans le cadre de l'évaluation environnementale et mis à disposition du public selon les modalités prévues par les textes en vigueur avant son approbation définitive.
- Autorise M. le Président à engager toutes les démarches et études nécessaires
- Sollicite les financements auprès de l'État, de l'ADEME, de la Région, de l'Europe et de tout autre partenaire et autorise M. le Président à signer tout document relatif à cette procédure

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Chandon
M. Damien CHEVALIER



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260716-DELIB2026-163-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026
Publication : 23/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 16 juillet 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation : 9 juillet 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. ROZET Romaric, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, Mme. MONTANGON Martine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. ANTOINAT Guy, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. BUCHET Philippe, M. SANDRI Roger, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. DANIERE Sébastien (remplacé par Mme. MONTANGON Martine), M. VIODRIN Jérôme (remplacé par M. BUCHET Philippe), M. CHIGNIER Bernard (remplacé par M. ROZET Romaric), Mme. DEVIS Isabelle, M. DECHAVANNE Yves (remplacé par M. ANTOINAT Guy).

Pouvoirs : M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. PONCET Paul à M. FONTAINE Didier, Mme CHEVALIER Sylvie à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHEVALIER Damien (Chandon)

N°2026/N°164

OBJET : AVENANT N°1 CONVENTION ROC42 SIEL

Monsieur le Président rappelle que le projet ROC42® est né avec la volonté des adhérents du SIEL-TE de développer un outil leur permettant de gérer de manière efficace les équipements nécessaires à l'exercice de leurs missions de service public. Le SIEL-TE est apparu comme une échelle pertinente de mutualisation de moyens afin de proposer une solution efficace pour la mise en place d'un réseau d'objets connectés.

Monsieur le Président précise que le présent avenant a pour objet de modifier la Convention initiale avec le SIEL de la manière suivante :

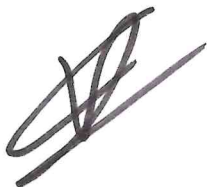
- Suppression des opérations de maintenance préventive du réseau de passerelles (vérification tous les deux ans) ;
- Modification du régime des données pour permettre à l'Adhérent d'autoriser le SIEL TE à visualiser et à exploiter la donnée générée par certains de ces Objets, en lien avec les compétences exercées par le Syndicat ;
- Modification des modalités de dénonciation de la Convention.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valider l'avenant n°1 à la convention ROC42 avec le SIEL,
- Autoriser M. le Président à signer ledit avenant.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Chandon
M. Damien CHEVALIER

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260716-DELIB2026-164-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026
Publication : 23/07/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 16 juillet 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 9 juillet 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. ROZET Romaric, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, Mme. MONTANGON Martine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. ANTOINAT Guy, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. BUCHET Philippe, M. SANDRI Roger, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAGE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. DANIERE Sébastien (remplacé par Mme. MONTANGON Martine), M. VIODRIN Jérôme (remplacé par M. BUCHET Philippe), M. CHIGNIER Bernard (remplacé par M. ROZET Romaric), Mme. DEVIS Isabelle, M. DECHAVANNE Yves (remplacé par M. ANTOINAT Guy).

Pouvoirs : M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. PONCET Paul à M. FONTAINE Didier, Mme CHEVALIER Sylvie à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHEVALIER Damien (Chandon)

N°2026/N°165

OBJET : ROC42 SIEL EXPERIMENTATION COMPTEUR

Monsieur le Président rappelle que le SIEL-TE et la Communauté de commune de Charlieu-Belmont ont décidé de s'engager dans une expérimentation par la mise en place d'objets connectés. Il s'agit de faire une expérimentation de comptage de personne à l'extérieur. Cette expérimentation consiste à mesurer le nombre de passants dans les rues, les parcs et les pistes cyclables afin d'analyser le nombre de fréquentation.

Le comptage de personnes dans l'espace public est un outil d'aide à la décision pour améliorer les politiques publiques, identifier les périodes de forte affluence et optimiser l'utilisation des espaces publics en fonction des besoins réels des habitants

Dans le cadre de l'expérimentation décrite ci-dessus, le SIEL-TE s'engage à assumer les obligations suivantes :

- Achat et mise à disposition des capteurs dans la limite de 2 000 €,
- Mise à disposition gratuite du réseau Roc42®,
- Conduite des tests réseau et des remontées des capteurs,
- Désignation d'un interlocuteur technique dans la mise en œuvre opérationnelle de l'expérimentation pour 6 mois,
- Accompagnement, supervision et évaluation de l'expérimentation par la chargée d'Innovation.

Dans le cadre de l'expérimentation décrite ci-dessus, CBC s'engage à assumer les obligations suivantes :

- Installation du capteur,
- Désignation d'un interlocuteur.

Si à l'issue de l'évaluation de l'expérimentation, Charlieu Belmont Communauté et le SIEL-TE conviennent qu'il y a lieu de pérenniser l'expérimentation pour la transformer en un usage permanent, alors la collectivité s'engage à participer à hauteur de 50% à l'acquisition des capteurs utilisés dans le cadre de l'expérimentation.

INSTALLATION DE CAPTEUR SELON LA CONVENTION D'EXPERIMENTATION

DETAIL DES COÛTS

Libellé	Quantité	Prix HT
Capteur : barrière photoélectrique 30m Lora	1	500.00 €
Pile LSH20 / D Saft Lithium 3.6V	4	100.00

Montant total HT : 600.00 €

Participation de la communauté de commune à hauteur de 50 % : 300 € HT

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le principe de l'expérimentation avec le SIEL 42
- Autorise M. le Président à signer la convention afférente avec le SIEL

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Chandon
M. Damien CHEVALIER



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260716-DELIB2026-165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026
Publication : 23/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 16 juillet 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 9 juillet 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. ROZET Romaric, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, Mme. MONTANGON Martine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. ANTOINAT Guy, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. BUCHET Philippe, M. SANDRI Roger, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. DANIERE Sébastien (remplacé par Mme. MONTANGON Martine), M. VIODRIN Jérôme (remplacé par M. BUCHET Philippe), M. CHIGNIER Bernard (remplacé par M. ROZET Romaric), Mme. DEVIS Isabelle, M. DECHAVANNE Yves (remplacé par M. ANTOINAT Guy).

Pouvoirs : M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. PONCET Paul à M. FONTAINE Didier, Mme CHEVALIER Sylvie à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHEVALIER Damien (Chandon)

N°2026/N°166

OBJET : BAIL CABINET DENTAIRE A BELMONT DE LA LOIRE AD DENTAL

Monsieur le Président rappelle que Charlieu Belmont Communauté est propriétaire d'un ténement immobilier sur Belmont de la Loire qui a accueilli par le passé le Trésor public, un logement et le siège de l'ancienne communauté de communes du canton de Belmont de la Loire. Après la création de Charlieu Belmont communauté les locaux sont restés inoccupés. En 2017 des travaux en rez-de-chaussée et sous-sol ont été conduits pour y installer le Dr VOLLE, dentiste qui depuis a investi dans un matériel professionnel et a constitué une clientèle solide. Un contrat de location a été établi au 25 avril 2018 pour une durée de 9 ans. Désormais le Dr VOLLE fait part de souhait de céder son activité. Aussi un compromis a été signé avec pour repreneur la société AB DENTAL représentée par les Dr Andra POPESCU et Iulia Bianca JIGA ; Il convient désormais de proposer aux mêmes conditions un contrat de locaux au repreneur :

Description du bien :

Le bien est situé à Belmont de la Loire dans un immeuble situé route des Echarmeaux en rez-de-chaussée principalement.

Désignation cadastrale : le bien est situé en partie sur les parcelles AC 344 et AC 193.

La communauté de communes s'est rendue propriétaire du bien par acquisition le 23 novembre 1996.

Au rez-de-chaussée (120 m²) :

- Une salle d'attente et un espace d'accueil, des sanitaires, deux salles de soins pour l'exercice professionnel, un local de radiographie, un espace de stérilisation, une pièce dédiée au laboratoire pour les prothèses, un bureau un vestiaire avec une douche et des sanitaires.

En sous-sol : un espace technique et de stockage accessible du rez-de-chaussée par un escalier intérieur (surface indicative de de 30 m²)

Le parking situé devant le local loué est commun avec les occupants de l'ensemble du ténement immobilier.

Durée du contrat : 9 ans à compter du 1^{er} septembre 2026. Passé ce délai, un renouvellement pourra être accepté sur décision expresse de Charlieu Belmont Communauté et du preneur.

Considérant la valeur locative du bien et l'actualisation des loyers depuis 2018, le loyer mensuel est établi à 618.73 € HT (SIX CENT DIX HUIT EUROS ET SOIXANTE TREIZE CENTIMES HORS TAXE). Les loyers seront assujettis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Une révision annuelle sera appliquée comme suit :

Le 1^{er} jour du mois suivant la date anniversaire du bail soit chaque 1^{er} mai le loyer sera révisé en fonction du dernier indice des loyers des activités tertiaires publié.

L'indice de référence est celui paru en mars 2026.

Toutes les sommes dues par le preneur au propriétaire au titre des loyers, charges et impôts quelconques seront payées au Trésor Public de Charlieu, comptable du Propriétaire.

Les charges seront directement supportées par le preneur concernant l'eau et l'électricité notamment (abonnement au nom du preneur). Pour la fourniture en énergie pour le chauffage par le réseau de chaleur de la commune de Belmont de la Loire, Charlieu Belmont Communauté refacturera au trimestre au preneur les coûts afférents.

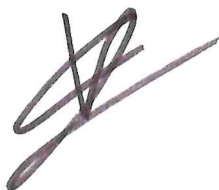
Le présent contrat est dispensé de la formalité de l'enregistrement (article 739 du code des impôts)

Le preneur est dispensé de caution.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le contrat de location établi selon les modalités ci-dessus avec la société AB DENTAL
- Autorise M. le Président à le signer,
- Dit que les recettes sont prévues au budget principal.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Chandon
M. Damien CHEVALIER



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260716-DELIB2026-166-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026
Publication : 23/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 16 juillet 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 9 juillet 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. ROZET Romaric, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, Mme. MONTANGON Martine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. ANTOINAT Guy, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. BUCHET Philippe, M. SANDRI Roger, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. DANIERE Sébastien (remplacé par Mme. MONTANGON Martine), M. VIODRIN Jérôme (remplacé par M. BUCHET Philippe), M. CHIGNIER Bernard (remplacé par M. ROZET Romaric), Mme. DEVIS Isabelle, M. DECHAVANNE Yves (remplacé par M. ANTOINAT Guy).

Pouvoirs : M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. PONCET Paul à M. FONTAINE Didier, Mme CHEVALIER Sylvie à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHEVALIER Damien (Chandon)

N°2026/N°167

OBJET : EVOLUTION PARTIELLE DU TABLEAU DES EFFECTIFS – EXPLOITATION ASSAINISSEMENT

M. Alain AUBRET, Vice-président aux ressources humaines rappelle que suite à l'analyse de 4 marchés de prestations de services rendue fin 2025 les décisions de reprise en régie dès le 1^{er} janvier 2026 du marché de St Pierre la Noaille et la poursuite en 2026 des contrats de Pouilly sous Charlieu/Briennon, Cuinzier et La Gresle. Toutefois sur ces 3 derniers contrats une reprise en régie serait source d'économie estimée à 50 000 € au global (hors variations coût énergie) et apporterait une meilleure maîtrise des évolutions du service sur coût annuel des 4 contrats de près de 200 000 €. Le temps à mobiliser pour envisager une reprise en régie des contrats correspond à un poste supplémentaire d'agent d'exploitation pour renforcer l'équipe actuelle (déjà 3 agents d'exploitation avec astreinte). Ainsi le tableau des effectifs de la filière technique serait le suivant (ouverture du poste en catégorie C sur les 5 grades potentiels) :



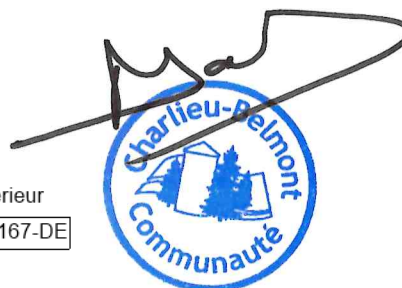
Cadres d'emplois / grade	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE DE POSTE	BUDGETS
<u>Ingénieurs territoriaux</u>			
- Ingénieur territorial	TC	1	PRINCIPAL
<u>Technicien Territorial :</u>			
- Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	PRINCIPAL
- Technicien territorial	TC	1	PRINCIPAL
	TC	1	ASSAINISSEMENT - EAU
	TNC	0.5	PRINCIPAL
<u>Agent de maîtrise Territorial :</u>			
- Agent de maîtrise principal	TC	1	SPANC
		1	PRINCIPAL
		1	ASSAINISSEMENT C
		1	ASSAINISSEMENT C
		1	ASSAINISSEMENT C
- Agent de maîtrise	TC 38h30	1	EAU POTABLE
	TC	1	ASSAINISSEMENT C
		1	ASSAINISSEMENT C
		1	ASSAINISSEMENT C
<u>Adjoint techniques territoriaux :</u>			
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	PRINCIPAL
		1	DECHETS MENAGERS
		1	DECHETS MENAGERS
		1	ASSAINISSEMENT C.
		1	ASSAINISSEMENT C.
		1	ASSAINISSEMENT C
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	PRINCIPAL
		1	PRINCIPAL
		1	ASSAINISSEMENT C.
		1	ASSAINISSEMENT C.
		1	ASSAINISSEMENT C
		1	DECHETS MENAGERS
		1	DECHETS MENAGERS
		1	DECHETS MENAGERS
		1	DECHETS MENAGERS
		1	DECHETS MENAGERS
		1	ASSAINISSEMENT C.
		1	PRINCIPAL
		1	EAU POTABLE
		1	EAU POTABLE
		1	ASSAINISSEMENT C
		1	ASSAINISSEMENT C
		1	ASSAINISSEMENT C
	TNC 22 h	1	PRINCIPAL
	TNC 20 h	1	PRINCIPAL
		1	PRINCIPAL
	TNC 7h	1	EAU POTABLE

Oui cet exposé et après en avoir délibéré avec 39 voix pour et 1 abstention, le Conseil Communautaire

- Valide l'évolution partielle du tableau des effectifs tels que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Chandon
M. Damien CHEVALIER

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260716-DELIB2026-167-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026

Publication : 23/07/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 16 juillet 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation : 9 juillet 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. ROZET Romaric, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, Mme. MONTANGON Martine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. ANTOINAT Guy, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. BUCHET Philippe, M. SANDRI Roger, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. DANIERE Sébastien (remplacé par Mme. MONTANGON Martine), M. VIODRIN Jérôme (remplacé par M. BUCHET Philippe), M. CHIGNIER Bernard (remplacé par M. ROZET Romaric), Mme. DEVIS Isabelle, M. DECHAVANNE Yves (remplacé par M. ANTOINAT Guy).

Pouvoirs : M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. PONCET Paul à M. FONTAINE Didier, Mme CHEVALIER Sylvie à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHEVALIER Damien (Chandon)

N°2026/168

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET EAU POTABLE

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le projet de décision modificative n°2 du budget eau potable.

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
65-6588 12	Déficit de fonctionnement service Arcinges	3 544,66 €	75-7588 13	Excédent de fonctionnement service Belle	47 835,55 €
65-6588 20	Déficit de fonctionnement service St Germe	5 982,52 €	75-7588 14	Excédent de fonctionnement service Belm	346 481,10 €
011-61523	Entretien réseaux	77 516,94 €	75-7588 15	Excédent de fonctionnement service Char	148 909,78 €
011-6226	Honoraires	10 000,00 €	75-7588 16	Excédent de fonctionnement service Cuin	78 411,09 €
65-6552 17	Subventions d'équipement versés	15 000,00 €	75-7588 17	Excédent de fonctionnement service Ecoch	8 258,20 €
021	Virement à la section d'investissement	667 036,62 €	75-7588 18	Excédent de fonctionnement service Le Ce	50 764,52 €
			75-7588 19	Excédent de fonctionnement service Mars	98 420,50 €
Total		779 080,74 €	Total		779 080,74 €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
1068 15	Déficit d'investissement Charlieu	4 493,36 €	1068 12	Excédent d'investissement Arcinges	9 722,29 €
1068 19	Déficit d'investissement Mars	6 185,58 €	1068 13	Excédent d'investissement Belleroche	8 385,40 €
2763 18	Créances Le Cergne	75 559,68 €	1068 14	Excédent d'investissement Belmont de la	34 799,18 €
OP 120 2315	Travaux Arcinges	5 000,00 €	1068 16	Excédent d'investissement Cuinzier	93 075,88 €
OP120 2111	Bornage acquisition Arcinges	2 000,00 €	1068 17	Excédent d'investissement Ecoche	76 938,24 €
OP 130 2315	Travaux Belleroche (Jaugeage ressource, de	105 000,00 €	1068 18	Excédent d'investissement Le Cergne	75 559,68 €
OP 130 2111	Bornage acquisition Belleroche	2 000,00 €	1068 20	Excédent d'investissement St Germain la	53 667,80 €
OP 140 2315	Travaux Belmont (Goute sourde Tremontet,	155 500,00 €	1641	Emprunt (réduction emprunt équilibre)	460 229,47 €
OP 140 2111	Bornage acquisition Belmont de la Loire	13 000,00 €	OP 110 13111	SIADEP Subvention AELB (acompte déjà ve	112 627,00 €
OP 150 2315	Travaux Charlieu (Les brosses,)	90 000,00 €	OP 110 1313	SIADEP Subvention Département déjà vers	7 120,00 €
OP 150 2111	Bornage acquisition Charlieu	4 000,00 €	OP 150 1313	Charlieu subvention Département SDAEP	55 200,00 €
OP 170 2315	Travaux Ecoche (Valette)	15 000,00 €	OP 130 13111	Belleroche subvention AELB solde compte	5 100,00 €
OP 170 2111	Bornage acquisition Ecoche	9 000,00 €	OP 160 13111	Cuinzier subvention AELB compteur sector	8 890,00 €
OP 180 2315	Travaux Le Cergne (réseaux)	17 100,00 €	OP 140 1313	Belmont subvention Département PPC	19 440,00 €
OP 180 2111	Bornage acquisition Le Cergne	2 000,00 €			
OP 190 2315	Travaux Mars (cloture réservoir)	5 000,00 €			
OP 190 2111	Bornage acquisition Mars	2 000,00 €			
OP 200 2315	Travaux St Germain la Montagne (électricité	15 000,00 €	023	fonctionnement	667 036,62 €
Total		527 838,62 €	Total		527 838,62 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Valide la décision modificative N°2 du budget eau potable.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Chandon
M. Damien CHEVALIER



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260716-DELIB2026-168-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026
Publication : 23/07/2026